

**Projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche  
d'origine agricole  
et extension d'installations de distillation 20, rue des Forges  
à Mainxe**

**ANNEXES ET PIÈCES JOINTES AU RAPPORT**

**Rappel du commissaire enquêteur :** Tous les documents ont été publiés sur le site en temps réel, ne figurent ci-dessous que les pièces complémentaires qui ont été signalées dans le rapport.

**DESIGNATION DU CE :**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

28/11/2024

N° E24000145 /86

Le président du tribunal administratif

**Désignation d'un commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 19/11/2024, la lettre par laquelle le Sous-Préfet de COGNAC demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*La demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS Distillerie Thorin en vue de l'augmentation de ses capacités de stockage et de production d'eaux de vie de Cognac sur le site implanté sur le territoire de la commune de Mainxe-Gondeville ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 181-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Jacques VIAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Hervé HUCTEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée au Sous-Préfet de COGNAC, à Monsieur Jacques VIAN et à Monsieur Hervé HUCTEAU.

Fait à Poitiers, le 28/11/2024.



le président,

signé

Antoine JARRIGE

# AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE



INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SARL DISTILLERIE THORIN**

MAINXE-GONDEVILLE

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 3 février 2025 au samedi 3 mai 2025 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 octobre 2024 par M. Claude THORIN gérant de la SARL DISTILLERIE THORIN pour un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation situé 20 rue des Forges, 16200 MAINXE-GONDEVILLE.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, Monsieur Claude THORIN, 1 rue de l'ancien Puits, 16130 SEGONZAC, domaine.thorin@gmail.com (05.45.35.59.35).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934>.

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE, 1 route Isaac de Laisné, 16200 MAINXE-GONDEVILLE, ou lors de ses permanences.

M. Jacques VIAN (cadre territorial en retraite) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE les :

- lundi 3 mars 2025 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 16h00.

M. Jacques VIAN organisera deux réunions publiques à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE :

- une réunion d'ouverture le vendredi 7 février 2025 à 18h
- une réunion de clôture le lundi 28 avril 2025 à 18h.

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

# PUBLICITE PRESSE

## LETTRE DE COMMANDE :



Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :  
Lise DOMONT  
Sous-préfecture de Cognac  
Pôle collectivités – Aménagement du territoire  
Tél. : 05 17 20 33 99  
Courriel : [lise.domont@charente.gouv.fr](mailto:lise.domont@charente.gouv.fr)

Cognac, le 9 janvier 2025

Mesdames,

Vous trouverez, ci-joint, le texte d'un avis concernant l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de trois mois, du lundi 3 février 2025 au samedi 3 mai 2025, organisée à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE, concernant la demande d'autorisation environnementale, présentée par Monsieur Claude THORIN gérant de la **DISTILLERIE THORIN** pour un projet de construction d'installation de stockage et de production d'eaux-de-vies de Cognac dans ses infrastructures déjà existantes située au 20 rue des Forges, 16200 MAINXE-GONDEVILLE.

Conformément aux dispositions de l'article R181-36 du Code de l'environnement, je vous serais obligé de bien vouloir faire assurer la publication de cet avis, dans les journaux "Sud-Ouest" (site internet annonces Charente) et "Charente Libre", une seule fois, le samedi 18 janvier 2025.

Cette publication sera à la charge de la Sarl Distillerie Thorin, 1 rue de l'ancien Puits, 16130 SEGONZAC, [domaine.thorin@gmail.com](mailto:domaine.thorin@gmail.com) (05.45.35.59.35), à qui devra être adressée votre facture.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Le préfet et par délégation,  
La sous-préfète

Nathalie CLARENC

SUD-OUEST  
Service des annonces officielles  
23 quai de Queyries  
33100 BORDEAUX

79, rue de la préfecture  
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex  
Tél. : 05.45.97.61.00  
[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

1/1

## Annonces administratives



Préfecture de la Charente

### AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SARL DISTILLERIE THORIN Mainxe-Gondeville

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, **d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 3 février 2025 au samedi 3 mai 2025** relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 octobre 2024 par M. Claude THORIN gérant de la SARL DISTILLERIE THORIN pour un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation situé 20 rue des Forges, 16200 Mainxe-Gondeville.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, M. Claude THORIN, 1 rue de l'ancien Puits, 16130 Segonzac, [domaine.thorin@gmail.com](mailto:domaine.thorin@gmail.com) (05.45.35.59.35).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934>

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Mainxe-Gondeville, 1 route Isaac de Laisné, 16200 Mainxe-Gondeville, ou lors de ses permanences.

**M. Jacques VIAN** (cadre territorial en retraite) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Poitiers, assurera des permanences à la mairie de Mainxe-Gondeville les :

- **lundi 3 mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **vendredi 11 avril 2025 de 14 h 00 à 16 h 00.**

M. Jacques VIAN organisera deux réunions publiques à la mairie de Mainxe-Gondeville :

- **une réunion d'ouverture le vendredi 7 février 2025 à 18 h,**
- **une réunion de clôture le lundi 28 avril 2025 à 18 h.**

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

# CERTIFICATS D'AFFICHAGE

## MAINXE-GONDEVILLE



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE  
COMMUNE DE

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SARL DISTILLERIE THORIN MAINXE-GONDEVILLE

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 3 février 2025 au samedi 3 mai 2025 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 octobre 2024 par M. Claude THORIN gérant de la SARL DISTILLERIE THORIN pour un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation situé 20 rue des Forges, 16200 MAINXE-GONDEVILLE.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, Monsieur Claude THORIN, 1 rue de l'ancien Puits, 16130 SEGONZAC, domaine.thorin@gmail.com (05.45.35.59.35).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934>.

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE, 1 route Isaac de Laisné, 16200 MAINXE-GONDEVILLE, ou lors de ses permanences.

M. Jacques VIAN (cadre territorial en retraite) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE les :

- lundi 3 mars 2025 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 16h00.

M. Jacques VIAN organisera deux réunions publiques à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE :

- une réunion d'ouverture le vendredi 7 février 2025 à 18h
- une réunion de clôture le lundi 28 avril 2025 à 18h.

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

Le Maire de la commune de

certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché, dans la forme et aux endroits fixés par l'article R. 181-36 du Code de l'environnement, à la porte de la mairie et autres lieux fréquentés par le public, dans un rayon de 2 km autour de cet établissement pour la partie du territoire de la commune comprise dans le périmètre.



Mainxe Gondeville le 05/05/2025

Le Maire

# SEGONZAC

Certificat d'affichage à retourner à la sous-préfecture



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE  
COMMUNE DE

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SARL DISTILLERIE THORIN MAINXE-GONDEVILLE

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 3 février 2025 au samedi 3 mai 2025 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 octobre 2024 par M. Claude THORIN gérant de la SARL DISTILLERIE THORIN pour un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation situé 20 rue des Forges, 16200 MAINXE-GONDEVILLE.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, Monsieur Claude THORIN, 1 rue de l'ancien Puits, 16130 SEGONZAC, domaine.thorin@gmail.com (05.45.35.59.35).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/S934>.

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/S934> ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE, 1 route Isaac de Laisné, 16200 MAINXE-GONDEVILLE, ou lors de ses permanences.

M. Jacques VIAN (cadre territorial en retraite) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE les :  
- lundi 3 mars 2025 de 9h00 à 12h00,  
- vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 16h00.

M. Jacques VIAN organisera deux réunions publiques à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE :

- une réunion d'ouverture le vendredi 7 février 2025 à 18h
- une réunion de clôture le lundi 28 avril 2025 à 18h.

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/S934> du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

Le Maire de la commune de SEGONZAC certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché, dans la forme et aux endroits fixés par l'article R. 181-36 du Code de l'environnement, à la porte de la mairie et autres lieux fréquentés par le public, dans un rayon de 2 km autour de cet établissement pour la partie du territoire de commune comprise dans le périmètre.

A. Segonzac le 05/05/2025  
Le Maire  
Laurent GONZALEZ

# SAINT MEME LES CARRIERES

Certificat d'affichage à retourner à la sous-préfecture



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE  
COMMUNE DE

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SARL DISTILLERIE THORIN MAINXE-GONDEVILLE

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 3 février 2025 au samedi 3 mai 2025 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 octobre 2024 par M. Claude THORIN gérant de la SARL DISTILLERIE THORIN pour un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation situé 20 rue des Forges, 16200 MAINXE-GONDEVILLE.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, Monsieur Claude THORIN, 1 rue de l'ancien Puits, 16130 SEGONZAC, domaine.thorin@gmail.com (05.45.35.59.35).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/S934>.

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/S934> ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE, 1 route Isaac de Laisné, 16200 MAINXE-GONDEVILLE, ou lors de ses permanences.

M. Jacques VIAN (cadre territorial en retraite) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE les :

- lundi 3 mars 2025 de 9h00 à 12h00,  
- vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 16h00.

M. Jacques VIAN organisera deux réunions publiques à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE :

- une réunion d'ouverture le vendredi 7 février 2025 à 18h
- une réunion de clôture le lundi 28 avril 2025 à 18h.

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/S934> du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

Le Maire de la commune de SAINT MEME LES CARRIERES certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché, dans la forme et aux endroits fixés par l'article R. 181-36 du Code de l'environnement, à la porte de la mairie et autres lieux fréquentés par le public, dans un rayon de 2 km autour de cet établissement pour la partie du territoire de commune comprise dans le périmètre.

A. Segonzac le 05/05/2025  
Le Maire  
Laurent GONZALEZ

## SARL THORIN

SARL Distillerie THORIN  
1 rue de l'ancien puits, Biard  
16130 SEGONZAC

Fait à Segonzac, le 19/05/2025

Je soussignée, Claude Thorin, gérant de la sarl Distillerie Thorin, avoir installé le panneau d'affichage de l'avis 15 jours avant l'ouverture de la consultation publique relative à la demande d'autorisation environnementale. L'affiche a été installée à l'entrée du site, visible de la voie publique conformément aux dimensions et caractéristiques demandées.

Claude Thorin



## **PREMIERE REUNION PUBLIQUE :**

**CONSULTATION PUBLIQUE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
du 3 février au 3 mai 2025**

**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L' ENVIRONNMENT  
DISTILLERIE THORIN  
(Mainxe-Gondeville)**

**7 février 2025 1ère réunion publique  
convoquée à 18h en mairie de Mainxe-Gondeville**

**COMPTE RENDU ÉTABLI PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Rappel de l'ordre du jour:

1. Présentation :
  - Commissaire enquêteur : Jacques Vian
  - Porteur du Projet : Mr Thorin père et fille
  - Bureau d'étude EnvironnementXO Mr Rabillon
2. Information sur la procédure de consultation parallélisée
3. Rappel du calendrier
4. Les objectifs d'une réunion publique de présentation
5. Présentation du projet par la SARL Thorin
6. Questions/échanges
7. Informations pratiques complémentaires (si nécessaire)
8. Fin de la réunion.

**A 18h dans la salle du conseil municipal de la mairie de Mainxe-Gondeville étaient présents:**

- Mr Claude Thorin, Mme Elise Thorin gérants de la Sarl Distillerie Thorin
- Mr Alexandre Rabillon pour le bureau d'études Environnement XO
- Mr Jacques Vian, commissaire enquêteur

A 18h25, constatant l'absence de public, le commissaire enquêteur a clôt la réunion et a rédigé le présent compte rendu le 10 février 2025.

## DEUXIEME REUNION PUBLIQUE :

### CONSULTATION PUBLIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE du 3 février au 3 mai 2025

#### INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L' ENVIRONNEMENT DISTILLERIE THORIN (Mainxe-Gondeville)

28 avril 2025 2ème réunion publique  
convoquée à 18h en mairie de Mainxe-Gondeville

COMPTE RENDU ÉTABLI PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Rappel de l'ordre du jour:

1. Présentation :
  - Commissaire enquêteur : Jacques Vian
  - Porteur du Projet : Mr Thorin père et fille
  - Bureau d'étude EnvironnementXO Mr Rabillon
2. Information sur la procédure de consultation parallélisée
3. Rappel du calendrier
4. Bilan provisoire de la fréquentation du site dédié



5. Les objectifs d'une réunion publique de présentation
6. Présentation du projet par la SARL Thorin
7. Information sur les réponses apportées aux demandes des services consultés et aux réserves du conseil municipal de Mainxe-Gondeville
8. Questions/échanges
9. Informations pratiques complémentaires (si nécessaire)
10. Fin de la réunion.

A 18h dans la salle du conseil municipal de la mairie de Mainxe-Gondeville étaient présents:  
Mr Claude Thorin, Mme Elise Thorin gérants de la Sarl Distillerie Thorin  
Mr Alexandre Rabillon pour le bureau d'études Environnement XO  
Mr Jacques Vian, commissaire enquêteur

A 18h45, constatant l'absence de public, le commissaire enquêteur a clôt la réunion et a rédigé le présent compte rendu le 29 avril 2025.

# CLÔTURE : MESSAGE DE LA PLATEFORME PREAMBULES LE 04/05/25 à 00h00

Fermeture de votre site web de participation citoyenne



noreply@preambules.fr  
à : jacques.vian@orange.fr

04/05/25 00:00  
détails

## REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ

la solution logicielle par preambules

MAINXE-GONDEVILLE : consultation du public sur le projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation situé 20 rue des Forges

Bonjour,

Le registre dématérialisé "MAINXE-GONDEVILLE : consultation du public sur le projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation situé 20 rue des Forges" (<https://www.registre-dematerialise.fr/5934/>) vient de se fermer et ne permet donc plus de déposer des contributions. Il comptabilise à cet instant 0 contribution et 2722 téléchargements pour 3408 visiteurs.

[Accéder à votre espace réservé](#)

Pour accéder aux observations, données statistiques et outils d'assistance à l'analyse, nous vous invitons à vous rendre dans votre espace réservé.

Si besoin, nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Dans un souci d'amélioration continue, nous aimerions connaître votre avis sur le produit mis à votre disposition et la qualité du service rendu. Merci de prendre 5 minutes pour nous donner votre retour d'expérience.

[Rédiger un avis](#)

Bien cordialement,  
L'équipe Preambules  
<https://www.registre-dematerialise.fr>